

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Session ordinaire du 31 janvier 2020

L'an deux mil vingt, vingt heures et trente minutes, le Vendredi 31 janvier, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick GAILLARD, Maire.

Etaient présents : M<sup>eur</sup> GAILLARD, Maire, M<sup>mes</sup> DIRUY, BRUNET, LEBRUN, Adjointes, M<sup>eurs</sup> ANSARD, CHARPENTIER, DELAFOSSE, METAIS, BIENAIME, PACCEU, DUBOIS, LETELLIEZ, M<sup>mes</sup> DEMORY, FRANCIERE, GAPENNE, PRUVOST, LASORNE.

Absents excusés : M. LOGNON qui donne pouvoirs à M. METAIS,  
M<sup>me</sup> HETELAY qui donne pouvoirs à M. DELAFOSSE,  
M. VANDEWALLE.

Absent : M. COTTEL

Secrétaire de séance : M<sup>me</sup> DIRUY.

## **ADOPTION DES RESTES A REALISER**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,  
Vu le budget communal

Monsieur le Maire rappelle que le montant des restes à réaliser, tant en section d'investissement que de fonctionnement, est déterminé à partir de la comptabilité d'engagement dont la tenue obligatoire par l'ordonnateur résulte de la loi n° 92-125 du 06 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république (dite loi ATR).

Les restes à réaliser doivent être sincères dans leur inscription et dans leur contenu.

Pour les communes de moins de 3 500 habitants, les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice, le rattachement des charges et des produits à l'exercice n'étant pas obligatoire pour ces communes et pour les recettes d'investissement, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre de recettes.

Monsieur le Maire précise que la clôture du budget d'investissement 2019 intervenant le 31 décembre 2019, il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes, certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2020 lors du vote du budget supplémentaire.

- le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à 943 821.22€,
- le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à 85 521.00 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

1. ADOPTE les états des restes à réaliser suivants :

- le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à 943 821.22 €.
- le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à 85 521.00 €.

2. AUTORISE Monsieur le Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états.

3. DIT que ces écritures seront prises dans le budget supplémentaire de l'exercice 2020.

## **DEMANDE DE SUBVENTION 2020**

### **TRAVAUX DE REFECTION - EGLISE**

-Monsieur le Maire présente aux Membres de l'Assemblée délibérante, le projet de restauration de l'église de FLIXECOURT, pour un montant de travaux estimé à 41 560.00 € HT soit 49 872.00 € TTC correspondant au devis présenté par Guy PETIT/Julie HENNEBERT,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-adopte le projet qui lui est présenté et arrête le plan de financement suivant :

DEPENSES HT	RECETTES HT
	Etat 10 390.00 €
	DETR Conseil Départemental 12 468.00 €
	Commune-Fonds propres 18 702.00 €
TOTAL 41 560.00 €	TOTAL 41 560.00 €

- autorise Monsieur le Maire à solliciter les partenaires financiers (Etat et Conseil Départemental) de cette opération.
- Atteste que les crédits relatifs à la participation de la Commune de FLIXECOURT sont portés au budget de la collectivité et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DU DISPOSITIF « PETITS DEJEUNERS »**

Ouïe la proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à organiser le dispositif « petits déjeuners » dans les classes de l'école Jacques Prévert à FLIXECOURT,
- autorise Monsieur le Maire à signer la convention se rapportant à ce dispositif avec le Ministère de l'Education Nationale et de la Jeunesse,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **MATERIEL ROBOTIQUE – CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION**

Attendu qu'il y a lieu de formaliser la mise à disposition de matériel robotique auprès du REP de FLIXECOURT,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à signer toute convention de mise à disposition dudit matériel afin de favoriser l'apprentissage de la programmation informatique pour les publics accueillis dans les établissements scolaires communaux,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2018 DU SITE DE FLIXECOURT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

- Vu l'article L 2224-5 du Code général des collectivités territoriales relatif à la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif,
- Vu ce rapport approuvé par le SITE de FLIXECOURT au titre de l'exercice 2018,
- Attendu que la Commune de FLIXECOURT est adhérente audit SITE,
- Ouïe la proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif du Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux de FLIXECOURT, pour l'année 2018,
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Proposition d'achat d'un nouveau disque dur pour les cameras récemment installées.
  - Voir pour l'installation de deux nouvelles caméras. Une sur le parking du terrain synthétique et une autre au complexe sportif.
  - Laisser définitivement la caméra sur le moulin, ne pas la remettre comme prévu au complexe sportif.
  - Demande de forage au terrain de moto cross.
-